



Ville d'Enghien

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2015

Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. ~~Florine PARY-MILLE~~, Guy DEVRIESE, Jean-Yves STURBOIS, Philippe STREYDIO, Bénédicte LINARD échevins, et Christophe DEVILLE, président du conseil de l'action sociale,

Clément CROHAIN, Jacques LEROY, Marcel DELOR, Dany DEHANDTSCHUTTER, Quentin MERCKX, Marc VANDERSTICHELEN, Francis DE HERTOOG, Yves VANDE GUCHT, Christian DEGLAS, Dominique BULTERIJS, Colette DESAEGHER-DEMOL, Catherine OBLIN, Sébastien RUSSO, Fabrice LETENRE, Inès MENDES, Michelle VERHULST conseillers,

Rita VANOVERBEKE, Directrice générale.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015.

Tirage au sort du membre premier votant.

RELATIONS INTERNATIONALES

Article 1er

Relations internationales – Motion concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales.

La présente assemblée vote une motion concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales.

CULTES

Article 2

Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église Saint-Nicolas d'Enghien – Compte d'exercice 2014.

Le Conseil communal arrête le compte 2014 dressé et approuvé par le conseil de Fabrique de l'église Saint-Nicolas d'Enghien, moyennant quelques corrections.

Le compte 2014 corrigé se présente comme suit :

Recettes totales	170.897,02€
Dépenses totales	156.650,25€
Résultat comptable	14.246,77€

Article 3

Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église Sainte-Anne de Labliau – Compte d'exercice 2014.

Le Conseil communal arrête le compte 2014 dressé et approuvé par le Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Anne.

Ce document se présente comme suit :

Recettes totales	17.770,93€
Dépenses totales	12.948,70€
Résultat comptable	4.822,23€

PERSONNEL COMMUNAL

Article 4

Personnel communal – Statut pécuniaire – Intervention de la Ville dans les frais de transport des membres du personnel liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail –Adoption du contrat BUS'ness, Partenariat pour la fourniture de solutions mobilité TEC, à conclure entre la Société du TEC HAINAUT et la Ville d'Enghien, avec effet au 1^{er} avril 2015, en remplacement de la convention tiers payant conclue le 21 novembre 2011 entre la Société Régionale Wallonne du Transport (SWRT) et la Ville d'Enghien.

Le Conseil communal adopte le projet de contrat BUS'ness à conclure entre la Société du TEC HAINAUT et la Ville d'Enghien, avec une prise d'effet au 1^{er} avril 2015, dans le cadre du remboursement des frais de transport des membres du personnel liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail.

FINANCES COMMUNALES

Article 5

**Finances communales – Tenue de la comptabilité 2015.
Vérification de la caisse du Directeur Financier : 1^{er} trimestre 2015.**

Le Conseil prend acte des écritures du bilan et des comptes de résultats, clôturées au 23 mars 2015 par Monsieur le Directeur financier, ainsi que de la situation de caisse arrêtée à cette même date.

Article 6

Finances communales - Arrêt provisoire du compte d'exercice 2014.

Le Conseil communal approuve :

- Le compte budgétaire de l'exercice 2014 clôturé au 31 décembre 2014, arrêté provisoirement comme suit :

Opérations budgétaires	+/-	Service ordinaire	+/-	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	17.475.814,68	+	4.335.462,59
Engagements de l'exercice	-	16.169.172,63	-	2.798.840,03
Résultat budgétaire	+	1.220.126,88	+	1.536.622,56
Engagement à reporter	-	415.113,66	-	386.174,49
imputations	-	15.754.058,97	-	2.412.665,54
Résultat comptable	+	1.635.240,54	+	1.922.797,05

- Le bilan dressé au 31 décembre 2014 :

Total Actif	Total Passif	Résultat de l'exercice en cours
60.504.390,80 €	60.504.390,80 €	-123.047,41 €

- Le compte de résultat dressé au 31 décembre 2014 :

CHARGES		PRODUITS	
Charges courantes	14.174.286,69	Produits courants	14.900.048,77
Boni courant	725.762,08	Mali courant	0,00
Variation de valeurs bilantaires	1.566.041,37	Variation de valeurs bilantaires	1.767.775,56
Charges d'exploitation	15.740.328,06	Produits d'exploitation	16.667.824,33
Boni d'exploitation	927.496,27	Mali d'exploitation	0,00
Charges exceptionnelles	292.062,16	Produits exceptionnels	103.009,54
Dotations aux réserves	1.293.295,49	Prélèvement sur les réserves	430.804,43
Boni exceptionnel	0,00	Mali exceptionnel	1.050.543,68
Total charges	17.324.685,71	Total des produits	18.252.181,98
Boni de l'exercice	927.496,27	Mali de l'exercice	0,00

Article 7

Finances communales – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de 2015.

Le Conseil communal approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de 2015. Les nouveaux résultats du budget 2015 se présentent comme suit :

Service ordinaire	
Recettes exercice propre	15.150.156,73 €
Dépenses exercice propre	15.084.855,22 €
Solde exercice propre	+ 65.301,51 €
Recettes exercices antérieurs	1.433.210,94 €
Dépenses exercices antérieurs	161.997,68 €
Solde exercices antérieurs	+ 1.271.213,26 €
Prélèvements	- 116.309,80 €
Résultat général	+1.220.204,97 €

Service extraordinaire	
Recettes exercice propre	2.056.939,20 €
Dépenses exercice propre	3.582.793,11 €
Solde exercice propre	- 1.525.853,91 €
Recettes exercices antérieurs	2.299.569,36 €
Dépenses exercices antérieurs	8.041,00 €
Solde exercices antérieurs	+ 2.291.528,36 €
Prélèvements	+ 1.520.394,91 €
Résultat général	+ 1.823.521,36 €

MARCHES PUBLICS

Article 8

Marché public de fournitures – Acquisition de deux terminaux de paiement pour les services de l’administration communale – Confirmation de la décision du Collège communal du 02 avril 2015.

Le Conseil communal confirme la décision du Collège prise en séance du 2 avril 2015, désignant la société Keyware Smart Card Division NV à 1930 Zaventem, pour la fourniture de deux terminaux de paiement pour les services de l’administration communale, selon leur offre de prix du 01 mars 2015 au montant de 1.312,85 TVAC , ainsi que le contrat de maintenance y attaché .

Article 9

Marché public de services - Désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et de la direction du marché public de travaux concernant la consolidation du mur d'enceinte du parc - Adoption du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal le cahier des charges relatif au marché de désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et de la direction du marché public de travaux concernant la consolidation du mur d'enceinte du parc.

Ce marché public de services sera organisé par procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 28.500 TVAC.

Le financement sera assuré par un prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires (boni).

Article 10

Marché public de travaux – Entretien extraordinaire de la voirie – Rue Pennebecq – Adoption du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal approuve le cahier des charges relatif au marché public de travaux pour l’entretien extraordinaire de la voirie, rue Pennebecq, établi par l’auteur de projet, Bureau De Ceuster & Associés à 1420 Braine-l'Alleud.

Le montant estimé s’élève à 208.910,11 € TVAC, hors révisions de prix.

Ce marché de travaux sera organisé par adjudication ouverte et sera financé au moyen d’un emprunt.

AFFAIRES SOCIALES

Article 11

Service de la Cohésion sociale et de l'extrascolaire - Parcours d'accueil des Primo-arrivants – Adoption de la convention de partenariat entre le CeRAIC et la Ville d'Enghien.

Le Conseil communal reporte l'examen de ce point à la prochaine séance.

ASBL/ REGIE/INTERCOMMUNALE/ECONOMIE

Article 12

Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé « IMIO scrl » - Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015.

Le Conseil communal se prononce sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes 2014
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
6. Evaluation du plan stratégique
7. Désignation d'administrateurs
8. Désignation d'un collège de 2 réviseurs – Attribution.

VOIRIES

Article 13

Voiries communales – Ouverture et modification de la voirie dans le cadre du développement résidentiel de la friche des SILOS DE LA DENDRE à proximité de la Place de la Gare à Enghien et visant le bien situé à la rue de la Coopérative et cadastré 3ème division section D numéro 27 N3.

Par courrier du 03 mars 2015, le Service Public de Wallonie –DGO4 – Direction du Hainaut, Aménagement et Urbanisme, a transmis à la ville d'Enghien la demande de Monsieur Géry HUYGENS, agissant pour le compte de la société anonyme ECA23 à 7950 LADEUZE, laquelle a introduit, dans le cadre du développement résidentiel de la friche des SILOS DE LA DENDRE à proximité de la Place de la Gare à Enghien, une demande qui comporte deux volets :

- 1) Une demande d'ouverture et de modification de voirie pour laquelle une enquête publique doit être faite et qui nécessite la décision du Conseil communal sur la voirie (alignement, tracé, ..)
- 2) Une demande de permis d'urbanisme pour la création et la modification de voirie (phase 1 et voirie provisoire) et pour laquelle, le Collège communal sera sollicité après que le SPW ait reçu la décision définitive du Conseil communal sur la question de voirie.

Le Conseil Communal s'est prononcé sur cette demande.

B. COMMUNICATIONS

1) Règlement général de police - Information relative à la portée de l'article E146.

2) ADL- Plan stratégique- Agrément 2014-2019- Rapports d'activités 2014

3) Taxe additionnelle à la taxe annuelle régionale sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunication – Décision du Conseil communal du 26 février 2015- Arrêté d'approbation du 19 mars 2015.

C. HUIS CLOS